RCS : BREST
Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00361
Numéro SIREN : 383 196 706
Nom ou dénomination : SARL ABALIS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt 3973

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

SARL ABALIS
7 avenue Clemenceau
29200 Brest

V/REF :
N/REF : 91 B 361 / 2017-B-3973

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 08/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2016.

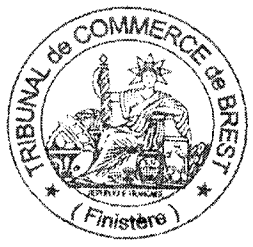
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 05/06/2017

Concernant la société

SARL ABALIS
Société à responsabilité limitée
7 avenue Clemenceau
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3973 le 08/08/2017
R.C.S. BREST 383 196 706 (91 B 361)

Fait à BREST le 08/08/2017,
LE GREFFIER



Dépôt N° 9017/B/3973

REÇU LE
- 8 AOUT 2017
GREFFE TRIB. COM. BREST

Le 8 - AOUT 2017
R.C.S. BREST

ABALIS

Numéro SIRET : **38319670600014**
Code APE : **5510Z**

7 Avenue Clémenceau
29200 BREST

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2015 au 30/09/2016

ComptaInTouch
L'expertise comptable sur-mesure

Certifié conforme
Le gérant

Sommaire

Attestation de Présentation 2

Annexes aux comptes annuels 3

Bilan simplifié 4

ACTIF 4

Actif immobilisé 4

Actif circulant 4

PASSIF 4

Capitaux Propres 4

Dettes 4

Compte de résultat simplifié 5

Bilan simplifié détaillé 6

ACTIF 6

Actif immobilisé 6

Actif circulant 6

PASSIF 8

Capitaux Propres 8

Dettes 8

Compte de résultat simplifié détaillé 9

Liasse fiscale 12

Attestation de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ABALIS pour l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 33 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	386 505,02	Euros
Chiffre d'affaires	571 268,30	Euros
Résultat net comptable	8 862,32	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Nous formulons une observation sur le point suivant :

- Absence de suivi journalier du solde de caisse : le chiffre d'affaires et la ventilation des encaissements par moyen de paiement ont été comptabilisés à partir du tableau « Caisse 2015-2016 » établi par la société. Ce dernier fait état des colonnes suivantes, avec une ligne par jour : espèces, chèque, CB, Amex, CB Vad, Diners, chèques vacances, virements, total journée. Le tableau « Rapprochement bancaire » réalisé chaque mois par la société permet un rapprochement mensuel des encaissements par moyen de paiement avec les encaissements mentionnés sur le relevé bancaire. Nous attirons votre attention sur le fait que l'administration fiscale rejette de plus en plus souvent des comptabilités lorsque que les situations de caisse sont insuffisamment détaillées, et ce, même en présence de marge commerciale cohérente avec le secteur d'activité. Nous vous rappelons ainsi que le récapitulatif journalier doit mentionner les éléments suivants : ventilation des recettes (taux de TVA, types d'articles, quantités), mode de règlement des clients (espèces, chèques, cartes de crédit, chèques déjeuner...), contrôle des espèces en caisse : le solde doit être calculé chaque jour et rapproché des existants, ventilation des remises en banque, apports ou prélèvements personnels. Le solde journalier ne doit jamais être créditeur.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l'observation décrite dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROSNOEN,

Michel HOBE,
Expert-Comptable
Cabinet MCEL

Signé par Michel HOBE
Le 31/07/2017

Signed with universign

Annexes aux comptes annuels

ABALIS

ANNEXE

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 386 505,02 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 862,32 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le [illegible] (12 mois)			Exercice précédent [illegible] (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	76 225		76 225	76 225	
Autres immobilisations incorporelles	2 754	2 754			
Immobilisations corporelles	368 890	248 692	120 198	133 392	- 13 194
Immobilisations financières	10 928		10 928	10 928	
ACTIF IMMOBILISE	**458 797**	**251 446**	**207 351**	**220 544**	**- 13 193**
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production	2 411		2 411	2 972	- 561
Marchandises	1 381		1 381	1 812	- 431
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	3 617	2 527	1 090	7 525	- 6 435
Autres créances	27 988		27 988	24 888	3 100
Valeurs mobilières de placement	65 050		65 050	65 050	
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	70 094		70 094	52 897	17 197
Caisse	4 281		4 281	3 851	430
Charges constatées d'avance	6 859		6 859	6 930	- 71
ACTIF CIRCULANT	**181 681**	**2 527**	**179 154**	**165 925**	**13 229**
TOTAL GENERAL ACTIF	**640 478**	**253 973**	**386 505**	**386 470**	**35**

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2015 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 622	7 622	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves réglementées			
Autres réserves	286 984	277 224	9 760
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	8 862	9 760	- 898
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées	7 690	8 721	- 1 031
CAPITAUX PROPRES	**311 921**	**304 090**	**7 831**
Dettes			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées	31 596	19 152	12 444
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	15 479	36 958	- 21 479
Autres dettes	27 509	26 269	1 240
Produits constatés d'avance			
DETTES	**74 584**	**82 380**	**- 7 796**
TOTAL GENERAL PASSIF	**386 505**	**386 470**	**35**

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le [illegible] (12 mois)	Exercice précédent [illegible] (12 mois)			
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		571 018	566 430	4 588	0,81
Production vendue biens					
Production vendue services		250		250	N/S
Chiffres d'affaires Nets		**571 268**	**566 430**	**4 838**	**0,85**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue		1 000	6 120	- 5 120	-83,66
Autres Produits		66	191	- 125	-65,45
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		**572 335**	**572 741**	**- 406**	**-0,07**
Achats marchandises (y compris droits de douane)		29 500	27 786	1 714	6,17
Variation de stock (marchandises)		431	-245	676	275,92
Achats matières premières et autres approvisionnement			817	- 817	-100
Variation stock matières premières et autres approv.		561	-540	1 101	203,89
Autres achats et charges externes		352 711	368 364	- 15 653	-4,25
Impôts, taxes et versements assimilés		16 598	13 443	3 155	23,47
Rémunérations du personnel		119 206	106 390	12 816	12,05
Charges sociales		18 407	13 377	5 030	37,60
Dotations aux amortissements		30 183	30 933	- 750	-2,42
Dotations aux provisions			1 239	- 1 239	-100
Autres charges		1 337	1 224	113	9,23
Total des charges d'exploitation		**568 934**	**562 788**	**6 146**	**1,09**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 401**	**9 952**	**- 6 551**	**-65,83**
Produits financiers		342	648	- 306	-47,22
Produits exceptionnels		1 031	1 031		0,00
Charges financières		562	1 286	- 724	-56,30
Charges exceptionnelles		417		417	N/S
Résultat avant participation et IS		**3 796**	**10 346**	**- 6 550**	**-63,31**
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices		-5 067	586	- 5 653	964,68
Total des Produits		**573 708**	**574 420**	**- 712**	**-0,12**
Total des charges		**564 846**	**564 660**	**186**	**0,03**
RESULTAT NET		**8 862**	**9 760**	**- 898**	**-9,20**
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2016			Exercice précédent 30/09/2015	Variations
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	**76 225**		**76 225**	**76 225**	
207000 FONDS COMMERCIAL	*76 225*		*76 225*	*76 225*	
Autres immobilisations incorporelles	**2 754**	**2 754**			
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	*2 754*		*2 754*	*2 754*	
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		*2 754*	*-2 754*	*-2 754*	
Immobilisations corporelles	**368 890**	**248 692**	**120 198**	**133 392**	**- 13 194**
215000 MATERIEL ET OUTILLAG	*57 816*		*57 816*	*47 365*	*10 451*
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	*283 510*		*283 510*	*282 110*	*1 400*
218300 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	*13 367*		*13 367*	*12 117*	*1 250*
218400 MOBILIER	*14 197*		*14 197*	*10 308*	*3 889*
281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		*40 913*	*-40 913*	*-35 840*	*- 5 073*
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS		*184 999*	*-184 999*	*-160 721*	*- 24 278*
281830 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		*12 102*	*-12 102*	*-11 714*	*- 388*
281840 AMORT. MOBILIER		*10 678*	*-10 678*	*-10 233*	*- 445*
Immobilisations financières	**10 928**		**10 928**	**10 928**	
261000 TITRES DE PARTICIPATION	*15*		*15*	*15*	
275500 CAUTIONNEMENTS VERSES	*10 913*		*10 913*	*10 913*	
ACTIF IMMOBILISE	458 797	251 446	207 351	220 544	- 13 193
Actif circulant					
Matières premières, approv., en cours de produ	**2 411**		**2 411**	**2 972**	**- 561**
322400 STOCK FOURNITURES MAGASIN	*2 411*		*2 411*	*2 972*	*- 561*
Marchandises	**1 381**		**1 381**	**1 812**	**- 431**
371000 STOCK DE MARCHANDISE	*1 381*		*1 381*	*1 812*	*- 431*
Clients et comptes rattachés	**3 617**	**2 527**	**1 090**	**7 525**	**- 6 435**
411100 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	*805*		*805*		*805*
411999 CLIENTS				*7 240*	*- 7 240*
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	*2 812*		*2 812*	*2 812*	
491000 PROV.DEPRE.CLIENTS		*2 527*	*-2 527*	*-2 527*	
Autres créances	**27 988**		**27 988**	**24 888**	**3 100**
401100 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	*400*		*400*		*400*
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	*10 983*		*10 983*	*5 803*	*5 180*
445260 TVA DED SUR ACHATS INTRACOMM				*345*	*- 345*
445602 TVA DEDUCTIBLE SUR PS ENCAISSEMENT	*240*		*240*		*240*
445660 TVA/AUTRES BIENS&SERVICES				*2 894*	*- 2 894*
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	*1 365*		*1 365*	*329*	*1 036*
445800 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER	*9 142*		*9 142*	*4 772*	*4 370*
445830 ETAT REMBOURSEMENT TAXE SUR C.A. DEMANDE				*5 000*	*- 5 000*
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	*172*		*172*	*875*	*- 703*
468700 DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	*5 686*		*5 686*	*4 869*	*817*
Valeurs mobilières de placement	**65 050**		**65 050**	**65 050**	
508100 AUTRES VALEURS MOBILIERES	*65 050*		*65 050*	*65 050*	
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	**70 094**		**70 094**	**52 897**	**17 197**
512100 CREDIT AGRICOLE	*3 721*		*3 721*	*11 885*	*- 8 164*
512102 CA ACTIV PRO AGRI	*30 000*		*30 000*		*30 000*
512200 LCL BANQUE	*22 886*		*22 886*	*36 676*	*- 13 790*
512300 BANQUE CMB	*13 486*		*13 486*	*4 336*	*9 150*
Caisse	**4 281**		**4 281**	**3 851**	**430**
530000 CAISSE	*4 281*		*4 281*	*3 851*	*430*
Charges constatées d'avance	**6 859**		**6 859**	**6 930**	**- 71**
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	*6 859*		*6 859*	*6 930*	*- 71*
ACTIF CIRCULANT	181 681	2 527	179 154	165 925	13 229

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2016 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2015 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL GENERAL ACTIF	640 478	253 973	386 505	386 470	35

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2016	Exercice précédent 30/09/2015	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	**7 622**	**7 622**	
101000 CAPITAL	*7 622*	*7 622*	
Réserve légale	**762**	**762**	
106110 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	*762*	*762*	
Autres réserves	**286 984**	**277 224**	**9 760**
106800 AUTRES RESERVES	*286 984*	*277 224*	*9 760*
Résultat de l'exercice	**8 862**	**9 760**	**- 898**
Provisions réglementées	**7 690**	**8 721**	**- 1 031**
131000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	*10 311*	*10 311*	
139100 SUBVENTIONS EQUIPEMENT	*-2 621*	*-1 590*	*- 1 031*
CAPITAUX PROPRES	311 921	304 090	7 831
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	**31 596**	**19 152**	**12 444**
164000 EMP. ETAB CREDIT -1 AN		*19 114*	*- 19 114*
164120 EMPRUNT CMB 00260056630	*6 965*		*6 965*
164130 EMPRUNT CMB 0718193278101	*24 617*		*24 617*
168840 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	*14*	*38*	*- 24*
Fournisseurs et comptes rattachés	**15 479**	**36 958**	**- 21 479**
401100 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	*13 109*	*29 864*	*- 16 755*
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	*2 370*	*7 094*	*- 4 724*
Autres dettes	**27 509**	**26 269**	**1 240**
421000 PERS REMUNERATIONS DUES	*112*	*1 027*	*- 915*
428200 PERS CONGES A PAYER	*4 406*	*7 942*	*- 3 536*
431000 SECURITE SOCIALE	*7 735*	*6 282*	*1 453*
437200 437200 ARRCO	*2 557*		*2 557*
437210 RETRAITE & PREV NC		*2 520*	*- 2 520*
437800 437800 MUTUELLE	*1 098*		*1 098*
438200 ORG.SOC. CONGES A PAYER	*818*	*1 671*	*- 853*
445270 TVA COLL INTRACOMM		*345*	*- 345*
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	*4 863*	*1 344*	*3 519*
455000 ASSOCIES COMPTES COURANTS	*2 234*	*1 219*	*1 015*
467830 TAXE SEJOUR A REVERSER	*3 685*	*3 919*	*- 234*
DETTES	74 584	82 380	- 7 796
TOTAL GENERAL PASSIF	386 505	386 470	35

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2016	Exercice précédent 30/09/2015	Variation	%	
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		571 018	566 430	4 588	0,81
707001 VENTES HEBERGEMENT		*516 712*	*508 475*	*8 237*	*1,62*
707002 VENTES PETIT DEJ 10 %		*48 835*	*50 990*	*- 2 155*	*-4,23*
707003 VENTES TELEPHONIE 20 %		*139*	*355*	*- 216*	*-60,85*
707004 VENTES SNACK 10 %		*801*	*677*	*124*	*18,32*
707005 VENTES BOISSONS 20 %		*1 642*	*2 030*	*- 388*	*-19,11*
707006 VENTES BOISSONS 10 %		*2 688*	*3 573*	*- 885*	*-24,77*
707007 VENTES DIVERS 20 %		*202*	*328*	*- 126*	*-38,41*
Production vendue biens					
Production vendue services		250		250	N/S
708000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES		*250*		*250*	*N/S*
Chiffres d'affaires Nets		**571 268**	**566 430**	**4 838**	***0,85***

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2015	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues	1 000	6 120	- 5 120	-83,66
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*1 000*	*6 120*	*- 5 120*	*-83,66*
Autres Produits	66	191	- 125	-65,45
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	*66*	*95*	*- 29*	*-30,53*
781740 REP/PROV.DEPREC.CREANCES		*96*	*- 96*	*-100*
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	**572 335**	**572 741**	**- 406**	***-0,07***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	29 500	27 786	1 714	6,17
607100 ACHATS BAR	*966*	*2 105*	*- 1 139*	*-54,11*
607121 ACHATS BAR ss alcool	*564*	*1 093*	*- 529*	*-48,40*
607200 ACHATS PETITS DEJEUNERS	*26 716*	*23 225*	*3 491*	*15,03*
607300 ACHATS PLATEAUX REPAS	*1 254*	*1 363*	*- 109*	*-8,00*
Variation de stock (marchandises)	431	-245	676	275,92
603700 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	*431*	*-245*	*676*	*275,92*
Achats de matières premières et autres approvisionnements		817	- 817	-100
602200 ACHATS FOURNIT.CONSOMMABLES		*817*	*- 817*	*-100*
Variation de stock matières premières et autres approv.	561	-540	1 101	203,89
603200 VARIAT.STOCKS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	*561*	*-540*	*1 101*	*203,89*
Autres achats et charges externes	352 711	368 364	- 15 653	-4,25
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERVICE	*3 045*	*2 443*	*602*	*24,64*
604610 PREST° SERV PLATEAU REPAS	*16*		*16*	*N/S*
606100 ACHATS FOURN.NON STOCK.(ENERGIE EAU)	*19 048*	*20 476*	*- 1 428*	*-6,97*
606120 PRODUITS D'ENTRETIEN	*6 437*	*4 875*	*1 562*	*32,04*
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	*12 847*	*7 847*	*5 000*	*63,72*
606310 VETEMENTS TRAVAIL	*748*	*1 000*	*- 252*	*-25,20*
606320 DECORATION HOTEL	*1 926*	*1 682*	*244*	*14,51*
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	*2 686*	*2 601*	*85*	*3,27*
606800 ACHATS AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	*584*		*584*	*N/S*
609800 RRRO/ACH. NON AFFECTES	*-36*		*- 36*	*N/S*
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	*201*	*135*	*66*	*48,89*
613000 LOCATIONS	*37*		*37*	*N/S*
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	*129 779*	*130 217*	*- 438*	*-0,34*
613210 LOCATION BOURDON	*6 932*	*6 932*		*0,00*
613500 LOCATIONS MOBILIERES		*29*	*- 29*	*-100*
613501 LOCATION MONETIQUE-SOMAINTEL	*328*	*422*	*- 94*	*-22,27*
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	*14 765*	*16 182*	*- 1 417*	*-8,76*
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	*5 460*	*7 108*	*- 1 648*	*-23,19*
615520 LOCALINGE	*24 959*	*24 777*	*182*	*0,73*
615600 MAINTENANCE	*3 437*	*4 168*	*- 731*	*-17,54*
616000 PRIMES D'ASSURANCES	*2 760*	*2 592*	*168*	*6,48*
616100 ASSUR MULTIRISQUES	*346*		*346*	*N/S*
618100 DOCUMENTATION GENERALE	*1 167*	*1 060*	*107*	*10,09*
622200 COM ET COURTAGES SUR VENTES	*6 167*	*2 631*	*3 536*	*134,40*
622201 COM ET COURTAGES/VTES INTRACOMM	*13 327*	*20 571*	*- 7 244*	*-35,21*
622600 HONORAIRES	*2 288*	*15 388*	*- 13 100*	*-85,13*
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	*46*	*47*	*- 1*	*-2,13*
622810 PRESTATIONS HOLDING	*73 811*	*73 811*		*0,00*
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	*4 676*	*1 634*	*3 042*	*186,17*
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	*1 854*	*2 035*	*- 181*	*-8,89*
623800 POURBOIRES DONS COURANTS	*136*	*339*	*- 203*	*-59,88*

	Exercice clos le 30/09/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2015	Variation	%
624100 TRANSPORTS S/ACHATS	32		32	N/S
625000 VOYAGES DEPLACEMENTS MISSIONS		1 465	- 1 465	-100
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	61	150	- 89	-59,33
625110 INDEMNITES KILOMETRIQUES	1 030	1 638	- 608	-37,12
625700 RECEPTIONS	33		33	N/S
626100 FRAIS POSTAUX	793	691	102	14,76
626200 FRAIS TELEPHONE	4 255	4 262	- 7	-0,16
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 435	3 934	- 499	-12,68
627001 FRAIS AMEX	200		200	N/S
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	259	2 386	- 2 127	-89,15
628200 CANAL PLUS	2 837	2 837		0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	16 598	13 443	3 155	23,47
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	535		535	N/S
631300 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	701	515	186	36,12
635110 CFE	4 672	4 667	5	0,11
635130 TAXE D'HABITATION	3 668	2 077	1 591	76,60
637800 IMPOTS TAXES DIVERSES	7 023	6 184	839	13,57
Rémunérations du personnel	119 206	106 390	12 816	12,05
641100 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	109 224	107 441	1 783	1,66
641200 PERS CONGES PAYES	-3 536	-1 275	- 2 261	177,33
641300 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 038		4 038	N/S
641400 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	3 702	224	3 478	N/S
641700 INDEMNITE COMPENSATRICE NOURRITURE	5 776		5 776	N/S
Charges sociales	18 407	13 377	5 030	37,60
645100 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	18 225	10 956	7 269	66,35
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES		1 302	- 1 302	-100
645310 RETRAITE NC		4 259	- 4 259	-100
645320 ARRCO	5 191		5 191	N/S
645400 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC		2 964	- 2 964	-100
645800 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	1 681		1 681	N/S
645820 VAR. PROV. CHARGES CP	-853	-280	- 573	204,64
647000 PERS AUTRES CHARGES SOCIALES	109		109	N/S
647500 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	788	618	170	27,51
649000 CREDIT CICE	-6 733	-6 442	- 291	4,52
Dotations aux amortissements	30 183	30 933	- 750	-2,42
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	30 183	30 933	- 750	-2,42
Dotations aux provisions		1 239	- 1 239	-100
681740 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES		1 239	- 1 239	-100
Autres charges	1 337	1 224	113	9,23
651600 DROITS AUTEUR REPRODUCTION	1 250	1 103	147	13,33
654100 PERTES CREANCES IRR DE L'EXERCICE		109	- 109	-100
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	88	13	75	576,92
Total des charges d'exploitation	**568 934**	**562 788**	**6 146**	**1,09**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 401**	**9 952**	**- 6 551**	**-65,83**
Produits financiers	342	648	- 306	-47,22
761100 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION	1		1	N/S
764000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	342	583	- 241	-41,34
768000 AUTRES PROD.FINANCIERS		66	- 66	-100
Produits exceptionnels	1 031	1 031		0,00
777000 EXCEPT QUOTE-PART SUBVENT.NVEST AU RESUL	1 031	1 031		0,00
Charges financières	562	1 286	- 724	-56,30
661160 INTERETS EMPRUNTS DETTES ASSIMILEES	562	1 286	- 724	-56,30
Charges exceptionnelles	417		417	N/S
672000 CHARGES DIV.COUR.S/EXERCICES ANTERIEURS	97		97	N/S
678800 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	320		320	N/S
Résultat avant participation et IS	**3 796**	**10 346**	**- 6 550**	**-63,31**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-5 067	586	- 5 653	964,68
695000 IMPOTS S/LES BENEFICES		586	- 586	-100
695300 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE	-5 067		- 5 067	N/S
Total des Produits	**573 708**	**574 420**	**- 712**	**-0,12**
Total des charges	**564 846**	**564 660**	**186**	**0,03**
RESULTAT NET	**8 862**	**9 760**	**- 898**	**-9,20**

	Exercice clos le 30/09/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2015	Variation	%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 7 Avenue Clémenceau 29200 BREST — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 38319670600014 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30092016

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 754	AG	2 754	
	Fonds commercial (1)	AH	76 225	AI		76 225
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	57 816	AS	40 913	16 904
	Autres immobilisations corporelles	AT	311 074	AU	207 779	103 295
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	15	CV		15
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	10 913	BI		10 913
	TOTAL (II)	BJ	458 797	BK	251 446	207 351
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 411	BM		2 411
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 381	BU		1 381
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 617	BY	2 527	1 090
	Autres créances (3)	BZ	27 988	CA		27 988
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	65 050	CE		65 050
	Disponibilités	CF	74 375	CG		74 375
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 859	CI		6 859
	TOTAL (III)	CJ	181 681	CK	2 527	179 154
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	640 478	1A	253 973	386 505

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence : BK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * : EJ)	DG	286 984
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 862
	Subventions d'investissement	DJ	7 690
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	311 921
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 596
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs : EI)	DV	2 234
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 479
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 590
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 685
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	74 584
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	386 505

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 584
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables - janvier 2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	571 018	FB		FC	571 018
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	250	FH		FI	250
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	571 268	FK		FL	571 268
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	66
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	572 335
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	29 500
	Variation de stock (marchandises)*					FT	431
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	561
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	352 711
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 598
	Salaires et traitements *					FY	119 206
	Charges sociales (10)					FZ	18 407
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	30 183
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 337
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	568 934
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	3 401
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	342
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	342
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	562
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	562
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(219)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	3 181

(RENVOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable - janvier 2017

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABALIS — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 031
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	1 031
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	97
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	320
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	417
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	615
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(5 067)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	573 708
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	564 846
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	8 862
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
	(3) Dont Crédit bail mobilier *	HP	
	(3) Dont Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 250
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		

		Exercice N	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	QP SUBVENTION EXERCICE 2016		1 031
		Exercice N	
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABALIS — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des cessions)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD	78 979	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KQ		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	47 365	KT		KU	10 452
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	282 110	KW		KX	1 400
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	22 425	LC		LD	5 138
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**				LN	351 900	LO		LP	16 990
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	15	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				IT	10 913	IU		IV	
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**				LQ	10 928	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	441 807	ØH		ØJ	16 990

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	78 979	IX	78 979
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	57 816	ML	57 816
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	283 510	MO	283 510
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	27 564	MU	27 564
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	**TOTAL III**		IY		NG		NH	368 890	NI	368 890
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	15	ØZ	15
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	10 913	2G	10 913
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		I3		NJ		NK	10 928	2H	10 928
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	458 797	ØM	458 797

SAGE Experts-comptables janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 30092016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABALIS Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations **amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.**
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABALIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	2 754	PF		PG		PH	2 754
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 840	QA	5 072	QB		QC	40 913
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	160 721	QE	24 277	QF		QG	184 999
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 947	QM	833	QN		QO	22 780
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	218 509	QV	30 183	QW		QX	248 692
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	221 263	ØP	30 183	ØQ		ØR	251 446

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW − NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 527	6U		6V		6W	2 527
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 527	TY		TZ		UA	2 527
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 527	UB		UC		UD	2 527
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	10 913	UV		UW	10 913
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 812		2 812		
	Autres créances clients	UX	805		805		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	10 983		10 983		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 920		10 920		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 086		6 086		
	Charges constatées d'avance	VS	6 859		6 859		
	TOTAUX	VT	49 377	VU	38 464	VV	10 913
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	31 596	31 596		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 479	15 479		
Personnel et comptes rattachés		8C	4 519	4 519		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 208	12 208		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 863	4 863		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 234	2 234		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 685	3 685		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	74 584	VZ 74 584		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABALIS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 30 09 2016

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA	8 862							
WB								
WC								
XE								
XW								
XY								
17	(5 067)							
K7								
I8								
ZN								
WN								
WO								
XR								
WQ	4 869							
Y1								
Y3								
WR	8 665							

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

- Rémunération du travail (entreprises à l'IR) : de l'exploitant ou des associés ; de son conjoint — moins part déductible * — à réintégrer :
- Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) — WD
- Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) — WF
- Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option — RA
- Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) — WI
- Amendes et pénalités — WJ
- Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles — WE
- Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS) — WG
- Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) — RB
- Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis) — XX
- Charges financières (art. 212 bis) * — XZ
- Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *
- Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)

Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE — WL — Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI — L7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

- Moins-values nettes à long terme : – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) ; – imposées au taux de 0 %
- Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * : – Plus-values nettes à court terme ; – Plus-values soumises au régime des fusions
- Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)
- Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) — SU — Zones d'entreprises * (activité exonérée) — SW — Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C) — SX — Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro — M8
- Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage
- Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS								
WT								
WU								
WV								
WH								
WP								
WW								
XB								
I6								
WZ								
XA								
ZY								
XD								
XF								
XS								
XG	11 602							
Y2								
XH	11 602							

- Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *
- Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

- Plus-values nettes à long terme : – imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) ; – imposées au taux de 0 % ; – imposées au taux de 19 % ; – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures ; – imputées sur les déficits antérieurs
- Autres plus-values imposées au taux de 19 %
- Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *
- **Régime des sociétés mères et des filiales** * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation — 2A

Mesures d'incitation

- Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.
- Majoration d'amortissement *
- Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies) — K9 ; Entreprises nouvelles (44 sexies) — L2 ; Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) — L5 ; Pôle de compétitivité hors CIOB (Art. 44 undecies) — L6 ; Société investissements immobilier cotées (art. 208 C) — K3 ; Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) — PA ; Zone franche urbaine TFR (art. 44 octies et octies A) — ØV ; Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) — 1F ; Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) — XC ; Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) — PC
- Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)
- Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — dont déduction exceptionnelle pour investissement * — X9 ; Créance dégagée par le report en arrière de déficit — Z1
- Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

TOTAL II

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XL		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)		XJ	2 937
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	2 937

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

BAOE Experts-comptables - janvier 2017

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2017
Extension

ABALIS

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
CICE 2015 PROVISIONNE 30092015	4 869

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CICE 2015	5 916
CICE 2016 9 MOIS	5 686

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABALIS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	2 937
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 937

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 224

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

SAGE Experts-comptables janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 760	Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	9 760	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE		
TOTAL I	ØF	9 760	Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	9 760	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance	YT		3 262
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 5 mois J8)	XQ		137 076
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		95 639
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		116 734
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		352 711
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW		4 672
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		11 926
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	YX		16 598
TVA	– Montant de la TVA collectée	YY		58 002
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		53 615
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *	ØZ		82 367
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 3 handicapés) :	YP		6
	– Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP — Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par l'art. 38 II de l'ann. III au CGI)	ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [9]						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [10]		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % [11]						

SAGE Experts-comptables janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT** DGFiP N° 2059-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABALIS — **Formulaire déposé au titre de l'IR** | EU | | **Néant** ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABALIS Néant [X] *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de société à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-) bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-) du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1						
	N 2						
	N 3						
	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABALIS — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le 01102015 et clos le 30092016 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :
SIREN : **Dénomination :**

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	571 018
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	250
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	571 271

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	29 500
Variation de stocks (marchandises)	OO	431
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	561
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	215 671
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	137 076
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 255
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	384 494

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	OG	186 777

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC, SD et 1329 DEF)	SA	186 777

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	BV		X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		571 268

Période de référence	GY	0	1	/	1	0	/	2	0	1	5	GZ	3	0	/	0	9	/	2	0	1	6
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2017

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092016 N° SIRET 38319670600014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABALIS

ADRESSE (voie) 7 Avenue Clémenceau

CODE POSTAL 29200 VILLE BREST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	250
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination COSTE INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 502944101 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Adresse : N° 7 Voie AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

Code Postal 29200 Commune BREST Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique COSTE Prénom(s) ANTHONY

Nom marital % de détention 23,00 Nb de parts ou actions 115

Naissance: Date 10/06/1980 N° Département 29 Commune BREST Pays FR

Adresse : N° 13 Voie AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

Code Postal 29200 Commune BREST Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique COSTE Prénom(s) MARIE JOSEE

Nom marital % de détention 27,00 Nb de parts ou actions 135

Naissance: Date 18/03/1951 N° Département 29 Commune PONT L'ABBE Pays

Adresse : N° 7 Voie AVENUE CLEMENCEAU

Code Postal 29200 Commune BREST Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 30092016 N° SIRET 3 8 3 1 9 6 7 0 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABALIS

ADRESSE (voie) 7 Avenue Clémenceau

CODE POSTAL 29200 VILLE BREST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

SAGE Experts-comptables - janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01102015	et clos le	30092016	Régime simplifié d'imposition	
				Régime réel normal	X

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C), cocher la case
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 A quinquies C), cocher la case
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABALIS 7 Avenue Clémenceau 29200 BREST	
SIRET 3 8 3 1 9 6 7 0 6 0 0 0 1 4	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Hôtels et hébergement similaire — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% | Déficit: 2 937

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts**
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
MCEL 21 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE 75011 PARIS *Tél:* 0970720817	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du visa conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 07052017 Lieu: BREST
	Qualité et nom du signataire:
Tél:	Signature:

SAGE Experts-comptables janvier 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (Ce cadre est facultatif, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées:			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires / Remboursements
1	2	3	4	5	6	7 / 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	82 367	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ABALIS
Adresse 7 Avenue Clémenceau 29200 BREST

du 01/10/2015
au 30/09/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MAILLARD HAO FEMME DE CHAMBRE	125 ROUTE DE GOUESNOU 29200
2	MERRER MARIE ASTRID RECEPTIONNISTE	3 HAMEAU DU LANNIC 29260
3	MORGERE OLIVIA EMPLOYEE POLYVALENTE	18 RUE MENIC AN TRI PERSON 29260
4	ANDRE CAROLE FEMME DE CHAMBRE	5 RUE AMIRAL DE GUEYDON 29200
5	BRICAUD MARION APPRENTIE RECEPTIONNISTE	5 RUE DE GLASGOW, APPARTEMENT N°12 29200
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	21 245				21 245				21 245
2	21 088				21 088				21 088
3	12 910				12 910				12 910
4	12 284				12 284				12 284
5	11 215				11 215				11 215
6									
7									
8									
9									
10									
**	78 743				78 743				78 743

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 854
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	33
Total	1 887

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 201.6. . (total col. 9 + total col. 10) 10	80 630	- de l'exercice . .2016. . 10	3 796
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire Anthony COSTE
Gérant

À BREST, le 07052017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI

Exercice du 01/ 10 au 30 / 09 ou au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : Néant

ABALIS
383196706

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	5 916
APR	5 067

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	98 596
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables - janvier 2017

Dépôt N° 2017/B/3473

Le 8 - AOUT 2017

« S.A.R.L. ABALYS »
Société à Responsabilité Limitée R.C.S. BREST
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7, Avenue Clémenceau - 29200 BREST
383 196 706 RCS BREST

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2017

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai convoquée en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l' activité de la Société au cours de l'exercice.
Le chiffre d'affaires est en très légère baisse par rapport à celui de l'exercice précédent.
L'activité de la société est stable et satisfaisante.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le ler octobre 2016 sont d'améliorer le niveau actuel d'activite'.

Evénement important survenu depuis la clôture de l'exercice.
Depuis le 30 septembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

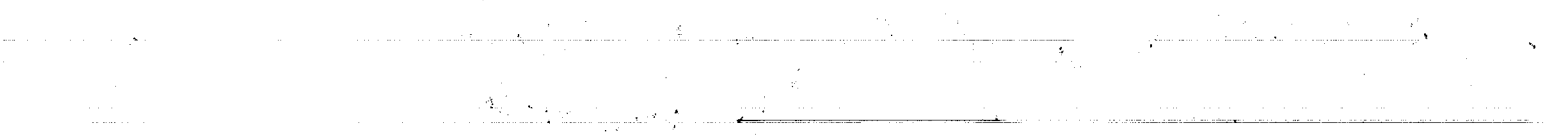
Activité en matière de recherche et de développement.

Je vous informe que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Je vais maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que je soumets à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.



Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est foumi à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 572 335 € contre 572 741 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,07 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'e'lève à 29 500€ contre 27 786€ pour l'exercice précédent, soit une variation de + 6 %.

Le montant des autres achats et charges extemes s'élève à 368 364 € contre 368 364 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 4%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 443 € contre 13 443 € pour l'exercice précédent, soit une variation de +23 %.

Le montant des traitements et salaires s'e'lève à 119 206 € contre 106 390 € pour l'exercice precedent, soit une variation de +12 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 18 407 € contre 13 377 € pour l'exercice pre'cédent, soit une variation de +37%

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 30.183€ contre 30.933€ pour l'exercice précédent, soit une variation de - 2 %.

Le montant des autres charges s'élève à 1.337 € contre 1.224 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 9 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 568 934 € contre 562 788 € pour l'exercice précédent, soit très stable.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 8 862 € contre 9 760 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -9%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 1 031 € contre 1 031 € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de –5 067 € (crédit d'impôt) contre + 586 € pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016 se solde par un bénéfice net comptable de 8.862€ contre un bénéfice de 9.760€ pour 1'exercice précédent, soit une variation de -9%.

Proposition d'affectation du résultat.

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 8.862€.

Je vous propose de bien vouloir affecter le bénéfice de 1'exercice de la manière suivante :
- Bénéfice de l'exercice 8.862€
en totalité au compte << autres réserves ›> qui s'élève ainsi à 295 846,00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 311 921€.

Afin de se confomier aux dispositions de larticle 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l"article 223 quater du Code général des impôts, je vous précise que les comptes de 1'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat ñscal.

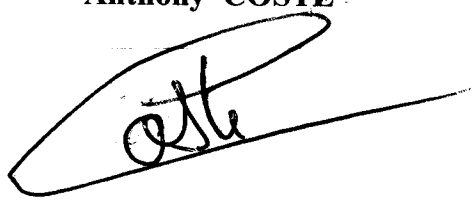
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je vais vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à Particle L. 223-19 du Code de commerce.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BREST,
Le 5 juin 2017,

Certifié conforme
Le gérant
Anthony COSTE



Dépôt N° 9017/B/3973

Le 8 - AOUT 2017

R.C.S. BREST

<< S.A.R.L. ABALIS »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7, Avenue Clémenceau - 29200 BREST
383 196 706 RCS BREST

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 juin 2017

Chère Associée,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

DES CONVENTIONS VISEES A CET ARTICLE ONT ETE CONCLUES AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE, DONT LES CARACTERISTIQUES SONT LES SUIVANTES

Convention conclue avec Monsieur Anthony COSTE. Gérant associé

> Remboursement de ses indemnités kilométriques :
Montant comptabilisé : 1030 €

'Conventions conclues avec Madame Marie-Josée COSTE. associée salariée :

> Continuité pour ses fonctions d'assistante de direction, contrat de 18h/semaine

> Compte courant non rémunéré :
Montant du compte courant à la clôture : 2.234 €

Convention conclue avec Monsieur Anthonv COSTE. Gérant associé et Madame Marie Josée COSTE, associée:

> Loyers des murs commerciaux sis 7, Avenue Clémenceau à BREST (29), versés à la « SCI COSTE », dans laquelle Madame COSTE est également associée :
Montant comptabilisé : 129 779 € hors TVA (loyers + taxes foncières)

Convention conclue avec la société « COSTE INVESTISSEMENTS ». associée :

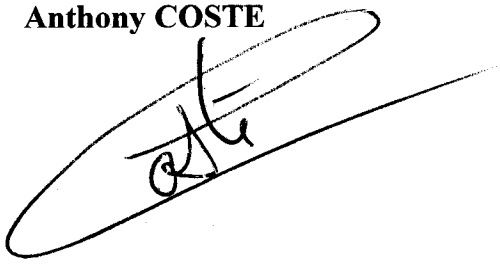
> Redevances au titre du contrat de prestations de services en date du ler avril 2008, versées à la société « COSTE INVESTISSEMENTS » :
Montant comptabilise' : 73 811,00 € HT

Contrat de prestations de services consentie par la société "COSTE INVESTISSEMENTS" au profit de la société SARL ABALYS en date du 1 er avril 2008, pour une durée déterminée d'une (1) année, renouvelable pour des périodes de même durée par tacite reconduction.

Facturation au taux horaire fixé par le contrat à 45euros hors TVA.
Montant de la facturation mensuelle à compter du 1er octobre 2012: 6090 euros par mois hors taxes(+1,5%/mois précédent)
Montant de la facturation mensuelle à compter du 1er octobre 2013: 6150,90 euros par mois hors taxes(+1,5%/mois précédent)
Montant de la facturation mensuelle à compter du 1er octobre 2014: 6150,90 euros par mois hors taxes(pas d'augmentation sur cet exercice)
Montant de la facturation mensuelle à compter du 1er octobre 2015: 6150,90 euros par mois hors taxes(pas d'augmentation sur cet exercice)
Montant de la facturation mensuelle à compter du 1er octobre 2016: 6150,90 euros par mois hors taxes(pas d'augmentation sur cet exercice)

Fait à BREST,
Le 05 juin 2017,

Certifié conforme
Le gérant
Anthony COSTE



« S.A.R.L. ABALIS »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7, Avenue Clémenceau - 29200 BREST
383 196 706 RCS BREST

Dépôt N° 2017/B/3473
Le 8 - AOUT 2017
R.C.S. BREST

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 05 juin 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de 1'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de Particle 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour 1'exercice clos le 30 septembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de 1'exercice, s'élevant à 8 862€, de la manière suivante :

-Bénéfice de l'exercice..... 8.862€ en totalité au compte << autres réserves ›› qui s'élève ainsi à 295.845€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemble'e Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à Particle L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemble'e Générale prend acte que Monsieur Anthony Coste n'a pas perçu de rémunération pour ses fonctions de gérant et qu'aucune cotisation sociale le concerant n'a été prise en charge par la société.

Fait à BREST,
Le 05 juin 2017,

Le gérant
Anthony COSTE

Dépôt N° 2017/3/3973

Le 8 - AOUT 2017

R.C.S. BREST

« S.A.R.L. ABALYS »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7, Avenue Clémenceau - 29200 BREST
383 196 706 RCS BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05 juin 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice netcomptable de l'exercice, s'élevant à 8 862€, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice..... 8 862€
en totalité au compte << autres réserves >> qui s'élève ainsi à 295 845€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Fait à BREST,
Le 05 juin 2017,

Le gérant
Anthony COSTE

Dépôt N° 9017/P/3973

Le 8 - AOUT 2017

« S.A.R.L. ABALYS » R.C.S. BREST
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7, Avenue Clémenceau - 29200 BREST
383 196 706 RCS BREST

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 juin 2017

L'an deux mille quatorze,
Le vingt-huit septembre,
A neuf heures,

Les associées de la << S.A.R.L. ABALYS››, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €, divisé en 500 parts de même valeur, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire,7, Avenue Clémenceau - 29200 BREST, sur convocation verbal du gérant.

Sont présentes ou représentées :

- La société << COSTE INVESTISSEMENTS ››, propriétaire de250 parts sociales
Représentée par Monsieur Anthony COSTE

- Madame Marie Josée COSTE, propriétaire de 137 parts sociales

- Madame Anthony COSTE, propriétaire de 113 parts sociales

seuls associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

l.'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony COSTE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemb1ée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance

MJC AC

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée:

- **l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016**
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les convetions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis , le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'/assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'/assemblée Générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, sélevant à 8.862€, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 8.862€
en totalité au compte << autres réserves >> qui s'élève ainsi à 295 845€.

MJC AC

Conformément à la loi, L'/assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statut sur ce rapport, prend acte

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Anthonny COSTE n'a pas perçu de rémunération pour ses fonctions de gérant et qu'aucune cotisation sociale le concernant n'a été prise en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour éatnt épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent proces-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associées ou leurs mandataires.

Certifié conforme
Marie-Josée COSTE

Certifié conforme
Anthony COSTE

Certifié conforme
M Coste

Certifié conforme
La société « COSTE INVESTISSEMENTS »
Représentée par Anthony COSTE

Certifié conforme
Coste

Certifié conforme

Dépôt N° 2017/B/3973

Le 8 - AOUT 2017

R.C.S. BREST

« S.A.R.L. ABALYS »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7, Avenue Clémenceau - 29200 BREST
383 196 706 RCS BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 juin 2017

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice netcomptable de l'exercice, s'élevant à 8 862€ de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice..... 8 862 €

en totalité au compte << autres réserves >> qui s'élève ainsi à 295 845€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à BREST,
Le 05 juin 2017,

Certifié conforme
Le gérant
Anthony COSTE

Dépôt N° 2017/0/3973
Le 8 - AOUT 2017
R.C.S. BREST

SARL ABALIS

SARL au capital de 7622,45Euros
Siège social : 7 avenue Georges Clemenceau
29200 Brest

Feuille de présence

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 05 juin 2017

Numéro d'ordre	Associés présents ou représentés	Nombre de parts	Nombre de voix	Représentés par	Emargement
1	- SARL COSTE Investissements	250	250	Anthony COSTE	
2	- Anthony COSTE	113	113		
3	- Marie COSTE	137	137		
	Total des parts représentées	500			
	Total des voix attachées à ces parts		500		

Certifié exact par le gérant :

Certifié exact